

Délibération n°2023-49
Conseil d'administration du 21 septembre 2023

Objet : dates de versement des pensions en 2024

R. Tourisseau, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSÉ

Vu l'article 60 du décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui précise que le conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles sont émis les titres de pension et sont payés les arrérages ;

Vu l'avis favorable émis par la commission des comptes, dans sa séance du 20 septembre 2023 ;

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, valide le calendrier 2024 des virements (SEPA et internationaux) des pensions ci-dessous :

MOIS	DATE DE REGLEMENT
JANVIER	29 janvier
FEVRIER	27 février
MARS	26 mars
AVRIL	26 avril
MAI	29 mai
JUIN	26 juin
JUILLET	29 juillet
AOUT	28 août
SEPTEMBRE	26 septembre
OCTOBRE	29 octobre
NOVEMBRE	27 novembre
DÉCEMBRE	24 décembre

Jonzac, le 21 septembre 2023

Le secrétaire administratif du Conseil par intérim,



Stéphanie Lefrançois